

REGLEMENT DU « FAIR PLAY »

Plus que le simple respect des règles, le « Fair Play » c'est la loyauté, la convivialité et l'esprit sportif.

LA CHARTE DU FAIR PLAY

- 1. Faire de chaque rencontre sportive, peu importe l'enjeu et l'engagement, un moment privilégié, et de plaisir.*
- 2. Se conformer aux règles et à l'esprit du sport pratiqué.*
- 3. Respecter ses partenaires, adversaires et soi-même dans tous actes, paroles et écrits (refuser la méchanceté et les agressions).*
- 4. Accepter les décisions des arbitres sans les contester ni même les discuter.*
- 5. Respecter le travail de ceux qui permettent la pratique sportive (bénévoles, entraîneurs, agents d'équipement sportif...).*
- 6. Respecter l'environnement et le matériel mis à votre disposition (y compris les infrastructures sportives qui nous sont mises à disposition).*
- 7. Ne pas user d'artifices ni de tricheries pour obtenir le succès.*
- 8. Rester digne dans la victoire, comme dans la défaite.*
- 9. Aider chacun par votre présence, votre expérience et votre compréhension.*
- 10. Être un ambassadeur de votre discipline sportive et du sport en général en aidant à faire respecter autour de vous ces principes ci-dessus.*

La mise en place d'un règlement du « fair play » a pour but :

- de montrer que le sport et le karaté en particulier vit du respect,*
- de transmettre des règles qui assurent le respect dans le sport et le karaté,*

La mise en place de ce trophée du « Fair Play » :

ARTICLE 1

Tous compétiteurs (kata – kumité) participent en s'inscrivant dans une compétition officielle de la Ligue Côte d'Azur à ce trophée.

ARTICLE 2

Le trophée du « Fair Play » sera décerné par un jury composé de trois membres :

- un arbitre de la Commission d'arbitrage de Ligue.
- un membre du Comité directeur de la Ligue.
- le Directeur Technique de Ligue.

ARTICLE 3

La nomination de ses membres se fera par décision du Comité Directeur de Ligue pour la saison sportive 2010-2011. Il devra faire preuve d'impartialité et d'indépendance quelque soit les circonstances.

ARTICLE 4

Les critères du « Fair Play » :

Le compétiteur se doit d'avoir une attitude sportive irréprochable durant la manifestation. Il devra respecter les principes énoncés dans le préambule de ce règlement au paragraphe « Charte du Fair Play ».

Il devra en outre être pris en compte le respect des règlements fédéraux, du corps arbitral, de ses adversaires, du matériel, de son attitude pendant et en dehors du tatami.

ARTICLE 5

Le jury disposera d'une fiche pour noter les différents compétiteurs (cf. modèle ci-joint).

TROPHEE DU FAIR PLAY 2010 -2011		
Nom :		
Prénom :		
Catégorie :		
CRITERES	OUI	NON
Respect règles et esprit du karaté		
Respect des décisions des arbitres		
Respect des adversaires, partenaires		
Attitudes gestuelles comportement...		
Evolution dans le milieu		
DECISION		
COMMENTAIRES		

ARTICLE 6

Le jury proposera chaque année au Comité Directeur de la Ligue les compétiteurs qui sont susceptibles d'être honoré et récompensé par ce trophée.

Les récompenses seront remises lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Ligue ou de la soirée de clôture de la saison.



LES PARTENAIRES « ETHIQUE & FAIR-PLAY »



La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Provence Alpes Côte d'Azur



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



La Ligue Côte d'Azur de Karaté et Disciplines Associées organise le :

Trophée de l'Ethique & Fair Play



conception et réalisation Cédric Lambert sepa@orange.fr - Tous droits réservés



Renseignements Ligue Côte d'Azur de Karaté

71/81 Rue Revel 83000 TOULON

Tél : 04.94.23.36.39 / E-mail : cotedazurkarate@orange.fr